

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 8 AVRIL 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.**

## **1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absents :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

## **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h40.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.3231-04-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 5 février 2024
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - 9.1. Bibliothèque
  - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - 9.3. Régie de la gestion des déchets
  - 9.4. Régionalisation de l'aréna
  - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
14. Administration
  - 14.1. Dépôt des états financiers 2023
  - 14.2. Dépôt du nombre de postes nécessitant une autre langue que le français
15. Travaux publics
  - 15.1. Tests débit des bornes-fontaines 2024
  - 15.2. Balayage des rues
16. Urbanisme et environnement

- 16.1. Liste des permis
- 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 16.3. Renouvellement du comité de démolition
- 17. Loisirs et cultures
  - 17.1. Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR)
  - 17.2. Jeux de shuffleboard - toiture
  - 17.3. Jeux de shuffleboard – électricité
  - 17.4. Rencontre de coordonnatrices Réseau Biblio CQLM
  - 17.5. Arrêts de neige
  - 17.6. Camp jour – nomination des animateurs/animateuses
- 18. Demandes
  - 18.1. Association de soccer Les Seigneuries
  - 18.2. Félicitations à monsieur Louis Plamondon, député de Nicolet-Bécancour-Saurel
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 11 mars 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3232-04-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2024.

**ADOPTÉE**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 11 mars 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que M. Simon Brunelle, maire ont assisté le 13 mars dernier à une vidéoconférence sur les priorités régionales de
- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a participé à la formation de l'ADMQ « gestionnaire municipaux : quels sont vos droits en matière de travail ? » le 21 mars dernier ;
- Une rencontre a eu lieu le 21 mars par vidéoconférence avec le MTMD et la Sureté du Québec concernant la limitation de vitesse sur le rang Sainte-Cécile et la rue principale ;
- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard avait transmis le 1<sup>er</sup> mars 2024 un dossier en vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Bécancour, cependant ce dossier a été retiré le 1<sup>er</sup> avril 2024, puisque les sommes dues ont été payées ;
- Un bris d'eau a eu lieu entre les numéros d'immeubles #266 et #272, rang Sainte-Cécile Est le 27 mars dernier.

## 8. RAPPORT DU MAIRE

- La Sureté du Québec a mis en place l'approche RELAIS pour favoriser une interaction plus directe entre les policiers et les acteurs clés de la communauté ;
- Les cadets seront de retour à la Sureté du Québec à l'été 2024 ;
- Une mention spéciale est faite pour souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de Mme Yvette Tousignant-Neault, ancienne résidente de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS

### 9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme est inscrite au programme gratuit « lettres attachées » qui permet aux usagers d'assister en ligne à des ateliers d'écriture. Un premier atelier a eu lieu le 23 mars avec Mme Sara Hébert ;
- Les classes de l'école La Source ont utilisé la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme cinq fois au cours du mois de mars ;
- Une demande à la Fondation Raymond-Beaudet a été présentée afin de recevoir une subvention de 200\$ pour l'achat de livres québécois;
- La TRECQ a répondu négativement concernant le projet de la lecture assistée par l'animal que la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme avait représenté en février dernier dans le cadre de l'appel de projets en persévérance scolaire et réussite éducative – fonds de rattrapage;
- Il y a eu 398 prêts de livres en mars 2024, 60 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 44.25 heures de bénévolat;

### 9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu le 9 avril 2024.

### 9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La réunion prévue le 19 mars dernier a été annulée. La prochaine réunion aura lieu le 23 avril.

### 9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- La fermeture de l'aréna est prévue pour la semaine du 8 avril ;
- Une quinzaine d'équipes de la région ont participé au tournoi de hockey pour adultes les 5, 6 et 7 avril dernier.

### 9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Rien à cet item.

## 10. LISTE DES REVENUS

Droits de mutation	670,40 \$
Intérêts dépôt à terme	423,46 \$
Intérêts sur arrérages	45,82 \$
Licences et permis	15,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	235,00 \$
Loyer garderie – 2024-03	140,00 \$
Photocopies	5,00 \$
Publicités	25,00 \$
Subvention CRSBP – animation bibliothèque	200,00 \$
Subvention Gouvernement du Canada – Programme Nouveau Horizons pour les aînés	24 150,00 \$

Taxes municipales 2023	1 758,29 \$
Taxes municipales 2024	121 895,81 \$
<b>Total</b>	<b>149 628,78 \$</b>

## 11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3233-04-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 8 951,38 \$ ainsi que 16 809,00 \$ en salaires.

**ADOPTÉE**

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
202400100	Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.	Subvention pour le Festival d'hiver (Résl. : 3228-03-24)	400,00 \$
202400101	Hydro-Québec	Électricité	2648,07 \$
202400102	Receveur général du Canada	DAS mars 2024	1 230,30 \$
202400103	Ministre du Revenu du Québec	DAS mars 2024	3 947,40 \$
202400104	Industrielle Alliance	RVER mars 2024	725,61 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>8 951,38 \$</b>

## 12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3234-04-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **43 099,33 \$**:

**ADOPTÉE**

<b>Numéro déboursé</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
202400105	Sogetel	Téléphone et Internet	769,35 \$
202400106	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur en bâtiment	48,32 \$
202400107	Visa	Achat de timbres, envoi Info-Cécilois	265,80 \$
202400108	Excavation Denis Demers inc.	Déneigement des rues – février	11 099,50 \$
202400109	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – janvier 2024	3 944,13 \$
202400110	CRSBP	Frais de reliures	34,55 \$
202400110	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00 \$
202400112	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit au 31 décembre 2023	20 695,50 \$
202400113	MRC de Bécancour	Frais d'ouverture de dossier – Vente pour taxes	157,50 \$
202400114	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	296,61 \$
202400115	Matériaux Fortierville 20202 sec	Trappes à fourmis	21,22 \$
202400116	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	41,82 \$
202400117	Hélène Lambert	Ménage – mars 2024	346,50 \$
202400118	Euroffins Environex	Analyses d'eau – mars 2024	407,59 \$
202400119	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	103,64 \$
202400120	Josiane Trottier	Remboursement frais de déplacement	15,00 \$

202400121	Buropro Citation	Achat de livres	117,43 \$
202400122	La Capitale Assureur de l'administration	Assurances collectives – avril 2024	2 610,90 \$
202400123	Pompage Sanivert	Bris aqueduc – 27 mars 2024	919,80 \$
202400124	FQM Assurances inc.	Avenant assurance	546,09 \$
202400125	Josée Demers	Remboursement frais de déplacement	66,78 \$
202400126	Mégaburo	Contrat d'entretien photocopieur – janvier à mars 2024	563,55 \$
	<b>Total</b>		<b>43 099,33 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

### 13. RÈGLEMENTS

### 14. ADMINISTRATION

#### 14.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Le rapport financier ainsi le rapport du vérificateur externe de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 est déposé à la table du conseil. Monsieur Jean Morissette, comptable chez Raymond Chabot Grant Thornton, en fait la présentation aux membres du conseil.

Rés.3235-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton, comptables professionnels agréés.

**ADOPTÉE**

#### 14.2 DÉPÔT DU NOMBRE DE POSTES NÉCESSITANT UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est tenue de publier, au plus tard le 31 mars, un rapport indiquant le nombre de postes pour lesquels la connaissance ou le niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre de l'année précédente.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, informe les membres du conseil qu'elle a déposé sur le site Internet de la municipalité le rapport pour l'année 2023 dans les délais prescrits par la loi.

### 15. TRAVAUX PUBLICS

#### 15.1 TESTS DÉBIT DES BORNES-FONTAINES 2024

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser des tests de débit sur ses bornes-fontaines tous les deux ans ;

ATTENDU QUE le SSIRMRCB ne souhaite pas prendre ce dossier en charge cette année ;

ATTENDU les soumissions reçues (prix avant taxes) :

FP Protection incendie : ..... Aucune soumission reçue  
Hydra-Spec inc. : ..... 439,45 \$  
Protection incendie JMB : ..... 1 100,00 \$  
SIMO : ..... 631,40 \$

Viking fire : ..... Aucune soumission reçue  
Groupe Hélios : ..... Aucune soumission reçue

Rés.3236-04-24

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Hydra-Spec inc. pour les tests de débits des bornes-fontaines au coût de 439,45 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-413-00-521 (Ent & rép – Réseau d'aqueduc).

**ADOPTÉE**

## **15.2 BALAYAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire effectuer le balayage des rues sous sa juridiction ainsi que celles sous la juridiction du MTMD au printemps 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE LE MTMD rembourse la municipalité pour les frais de balayage sur les routes sous sa juridiction ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été demandée aux Entreprises Edouard Paquette ;

Rés.3237-04-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à l'heure pour le balayage des rues aux Entreprises Edouard Paquette :

- Service de balayage des trottoirs avec tracteur Kubota F3060 100 \$ / h
- Service de balai-aspirateur et transport du sable Avec RAVO 5 249 \$ / h
- Transport des machineries et équipements 50 \$
- Taxes en sus

Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

**ADOPTÉE**

## **16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **16.1 LISTE DES PERMIS**

Une demande de permis pour la rénovation d'une résidence unifamiliale a été délivrée en mars 2024 pour une valeur de 5 000\$ ainsi qu'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une haie de cèdres.

### **16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de mars 2024.

### **16.3 CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

Rés.3238-04-24

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le #2023-04-05. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Pierre Carignan, président

Jean-Marie Dionne, membre et président substitut

Pierre-Luc Blanchet, membre

Sébastien Lemay, membre substitut

Michel Deshaies, membre substitut

Éric Chastenay, membre substitut

DE DÉSIGNER l'inspecteur en bâtiment étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le #2023-04-05, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

**ADOPTÉE**

## 17. LOISIRS

### 17.1 **DEMANDE POUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 – SOUTIEN A LA VITALISATION ET A LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet : « mur sportif interactif – parc Georgette-Baril » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appui le projet de « mur sportif interactif – parc Georgette-Baril » et que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### 17.2 **JEU DE SHUFFLEBOARD – TOITURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Construction Pérusse inc. de Parisville

Rés.3239-04-24

pour la construction d'un toit pour le jeu de shuffleboard, situé au parc municipal Georgette-Baril ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a obtenu une subvention de 24 150 \$ du programme d'aide financière Nouveaux Horizons pour ce projet ;

Rés.3240-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Construction Pérusse inc. et d'autoriser le paiement de 23 000 \$, taxes en sus pour la construction du toit de shuffleboard. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

**ADOPTÉE**

### 17.3 JEU DE SHUFFLEBOARD – ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission au Groupe Castonguay de St-Edouard-de-Lotbinière pour l'installation de lumière encastrée au plafond du jeu de shuffleboard, situé au parc municipal Georgette-Baril, ainsi que de prise électrique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a obtenu une subvention de 2 473,22\$ de la FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour ce projet ;

Rés.3241-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à au Groupe Castonguay de St-Edouard-de-Lotbinière et d'autoriser le paiement de 2 630,73 \$ \$, taxes en sus pour les travaux d'électricité du toit de shuffleboard. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

**ADOPTÉE**

### 17.4 RENCONTRE DE COORDONNATEURS/COORDONNATRICE RÉSEAU BIBLIO CQLM

CONSIDÉRANT QUE la rencontre de coordonnateurs/coordonnatrices du Réseau Biblio CQLM permet de partager les bons coups et les meilleures pratiques liés aux fonctions de coordonnateurs/coordonnatrices de la bibliothèque municipale et d'échanger des solutions à des préoccupations communes.

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est gratuite ;

Rés.3242-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter que mesdames Yvette Demers et Josiane Trottier assistent à la rencontre du 26 avril 2024 à la bibliothèque de Lemieux et rembourse les frais de kilométrage. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-702-30-311 (Frais de déplacement bibliothèque).

**ADOPTÉE**



## 17.5 ARRÊTS DE NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Construction Pérusse inc. de Parisville pour l'installation d'arrêt de neige à la salle Éric-Côté ainsi qu'au bâtiment de loisirs du parc Georgette-Baril ;

Rés.3243-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Construction Pérusse inc. et d'autoriser le paiement de 1 590,00 \$, taxes en sus pour l'installation d'arrêt de neige à la salle Éric-Côté ainsi qu'au bâtiment de loisirs du parc Georgette-Baril.

Cette dépense sera prise dans les postes budgétaires :

250,00 \$, taxes en sus dans le poste # 23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) ;

1 340,00 \$, taxes en sus dans le poste #02-701-00-521 (Ent. & rép-salle EC).

**ADOPTÉE**

## 17.6 CAMP DE JOUR – NOMINATION ANIMATEUR/ANIMATRICES 2024

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire tenir un camp de jour à l'été 2024 ;

**ATTENDU QU'**il a lieu de procéder à l'embauche d'animatrices et d'animateurs pour le camp de jour 2024 ;

**ATTENDU QUE** des entrevues ont été réalisées le 3 avril 2024, à la suite de la parution de deux offres d'emploi comme animateurs/animatrice de camp de jour sur Facebook, Emploi Québec et le CJE Nicolet-Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire pourvoir les personnes suivantes :

- Mme Sandra Blouin – animatrice responsable et aide-coordonnatrice
- Mme Emma Lemay – animatrice
- M. Augustin Champagne - animateur

Rés.3244-04-24

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à la nomination de Mme Sandra Blouin pour occuper le poste d'animatrice responsable et aide-coordonnatrice, Mme Emma Lemay pour occuper le poste d'animatrice et M. Augustin Champagne pour occuper le poste d'animateur au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour la saison estivale et de payer les frais de formations nécessaires ainsi que le remboursement des frais de déplacement. Ces dépenses seront prises dans le poste budgétaire # 02-701-55-454 (Formations – Camp de jour).

D'autoriser le maire, monsieur Simon Brunelle ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Amélie Hardy Demers à signer les contrats de travail, pour et au nom de la Municipalité, tel que présenté au conseil municipal. Ces nominations entrent en effet le 1<sup>er</sup> mai 2024.

**ADOPTÉE**

## **18. DEMANDES**

### **18.1 ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS) a fait une demande de commandite pour l'année 2024 ;

Rés.3244-04-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de soutenir l'organisation d'une saison de soccer 2024 et d'autoriser le paiement de 100,00 \$ en commandite à l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS). Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-190-00-970 (dons organismes sans but lucratif).

**ADOPTÉE**

### **18.2 FÉLICITATIONS À MONSIEUR LOUIS PLAMONDON, DÉPUTÉ DE BÉCANCOUR-NICOLET-SAUREL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Plamondon, député de Bécancour-Nicolet-Saurel a amorcé le 3 avril 2024 son 14 457<sup>e</sup> jour consécutif comme député fédéral ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un record de longévité politique de l'histoire du parlement canadien ;

Rés.3245-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de transmettre une lettre de félicitations à M. Louis Plamondon, député de Bécancour-Nicolet-Saurel pour son nouveau record de longévité au parlement canadien.

**ADOPTÉE**

## **19. AFFAIRES NOUVELLE**

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.3246-04-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h43.

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Simon Brunelle, maire

---

Amélie Hardy Demers directrice générale  
et greffière-trésorière